Conditions générales de vente et de prestations SimplyVac Sàrl

Version du 4 novembre 2026

1. Entreprise et champ d’application

SimplyVac Sàrl
c/o Figexa SA
Rte de Champ-Colin 12
1260 Nyon, Suisse

Téléphone : +41 79 105 99 88
Courriel : info@aspirateur-cyclovac.ch
Sites internet : https://aspirateur-cyclovac.ch et https://retraflex.ch
Numéro TVA : CHE-167.163.311 TVA

Les présentes conditions régissent les ventes de marchandises ainsi que les prestations d’installation, d’entretien et de réparation de SimplyVac Sàrl.

Les accords particuliers convenus avec le client prévalent sur les présentes conditions. Les dispositions légales impératives demeurent réservées.

L’adresse ci-dessus est également l’adresse de correspondance et de retour. Le client est invité à contacter SimplyVac avant tout envoi pour obtenir les instructions adaptées.

2. Commandes et devis

La boutique en ligne permet de commander avec ou sans compte client. Avant de valider sa commande, le client vérifie les articles, quantités, coordonnées, frais et montant total.

Un courriel confirme la réception de la commande. Pour les achats en ligne, la préparation et l’expédition interviennent après confirmation de la réception du paiement.

Les devis sont gratuits et valables trois mois à compter de leur date d’émission, sauf indication particulière figurant sur le devis.

Les présentes conditions sont communiquées au client avant la conclusion du contrat. La version acceptée lors de la commande ou de l’accord sur les travaux s’applique à ce contrat.

3. Prix

Les prix de la boutique sont exprimés en francs suisses, TVA comprise au taux applicable.

Les frais de préparation, d’emballage et d’expédition sont indiqués séparément. Leur montant et le total à payer sont présentés avant la validation de la commande.

Les prix peuvent être modifiés pour les commandes futures. Une modification ne change pas le prix d’une commande déjà conclue.

Pour les prestations faisant l’objet d’un devis, les prix et modalités figurant sur celui-ci s’appliquent.

4. Paiement des marchandises

Les moyens de paiement proposés pour les achats en ligne sont TWINT, PayPal et le virement bancaire au moyen d'une facture QR transmise par courriel.

Les commandes en ligne sont expédiées après réception du paiement intégral. La réception du paiement est confirmée automatiquement pour TWINT et vérifiée manuellement pour les virements bancaires.

Un paiement sur facture après livraison peut être accordé sur accord préalable. Dans ce cas, le délai applicable est celui indiqué sur la facture, généralement de 30 jours à compter de sa date d'émission.

5. Livraison et disponibilité

Les livraisons proposées dans le parcours habituel de la boutique sont destinées à des adresses situées en Suisse. Une livraison exceptionnelle hors de Suisse nécessite un accord particulier préalable.

La présence d'un article dans la boutique ne signifie pas nécessairement qu'il est disponible dans le stock de SimplyVac.

Si SimplyVac prévoit de ne pas pouvoir expédier une commande rapidement, elle en informe personnellement le client dès que possible et lui précise les possibilités d'expédition. Le client peut maintenir sa commande ou demander l'annulation de l'article concerné ou de la commande.

Après remise du colis au transporteur, son acheminement est assuré par celui-ci.

Les sommes correspondant à la partie annulée sont remboursées. En cas d'annulation complète, les frais d'expédition payés sont également remboursés. En cas d'annulation partielle, ces frais sont ajustés si nécessaire, sans supplément imposé du seul fait de cette annulation.

Les droits légaux du client en cas de retard restent réservés.

6. Frais de préparation, d'emballage et d'expédition

Les frais couvrent la préparation de la commande, les fournitures d'emballage et son expédition. Ils ne correspondent pas uniquement au montant de l'affranchissement postal.

Ils sont calculés selon le barème accessible depuis les fiches produits, en fonction de la valeur de la marchandise et des classes d'expédition des articles. Les caractéristiques des articles, notamment leur encombrement, peuvent influencer leur montant.

Le montant exact est calculé et affiché avant la validation de la commande.

Ces frais sont offerts dès CHF 1'500 TTC de marchandises, après déduction des remises et hors frais d'expédition.

7. Retour volontaire et échange

SimplyVac accepte les demandes de retour pour changement d'avis ou erreur de commande du client dans les 30 jours suivant la réception.

Le client contacte SimplyVac dans ce délai en indiquant le numéro de commande et les articles concernés. Les articles doivent ensuite être renvoyés dans les 14 jours suivant la communication des instructions de retour.

Les articles doivent être inutilisés, complets, propres, en état d'être revendus et accompagnés de leur emballage d'origine. La simple ouverture de l'emballage pour examiner le produit ne constitue pas, à elle seule, un motif de refus.

Ce droit de retour volontaire ne concerne pas :

- les articles utilisés, installés, endommagés ou incomplets ;
- les consommables dont le conditionnement protecteur ou scellé a été ouvert ;
- les articles fabriqués, personnalisés ou découpés spécialement à la demande du client, lorsque cette exclusion lui a été annoncée et qu'il l'a acceptée avant la commande.

Une découpe proposée par SimplyVac uniquement pour faciliter le transport n'exclut pas automatiquement le retour.

Pour une erreur de commande du client ou un changement d'avis, les frais de renvoi sont à sa charge. Les frais d'expédition initiaux ne sont pas remboursés.

Après réception et contrôle, le prix des articles acceptés en retour est remboursé. Un échange peut être organisé à la place, selon le souhait du client et la disponibilité des articles. Les éventuelles différences de prix et les frais du nouvel envoi sont communiqués avant l'échange.

Ces conditions de retour volontaire ne limitent pas les droits du client en cas de défaut, de livraison incorrecte ou d'erreur imputable à SimplyVac.

8. Remboursements

Les remboursements interviennent dans les 14 jours suivant la confirmation de l'annulation ou, pour un retour volontaire, dans les 14 jours suivant la réception et le contrôle des articles.

Un paiement TWINT est remboursé par TWINT et un paiement PayPal par PayPal. Pour un paiement par virement, le remboursement est effectué sur le compte bancaire communiqué par le client.

9. Défauts et service après-vente

SimplyVac est l'interlocuteur du client pour les demandes de service après-vente. Le client contacte SimplyVac en décrivant le problème et en fournissant sa preuve d'achat ainsi que, si nécessaire, le modèle et le numéro de série.

Le client vérifie la marchandise à réception et signale rapidement les dommages, erreurs ou défauts constatés, de préférence par courriel avec des photographies. Les délais légaux applicables restent réservés ; aucun délai général de 48 heures n'est imposé par les présentes conditions.

SimplyVac organise le diagnostic et, selon les droits applicables et la situation, la réparation, le remplacement ou une autre solution appropriée. Le client ne doit pas entreprendre une réparation non convenue susceptible de compromettre le diagnostic.

Les droits du client envers SimplyVac pour les défauts sont distincts des garanties commerciales supplémentaires du constructeur. Les limitations propres à ces garanties supplémentaires ne suppriment pas les droits légaux applicables.

10. Garanties commerciales Cyclo Vac

Les garanties du constructeur dépendent du modèle, de l'usage et des conditions remises ou rendues accessibles avant l'achat.

Pour les appareils à usage domestique concernés, elles peuvent notamment couvrir le corps et la cuve à vie sous conditions, le moteur et les composants électriques pendant 10 ans, ou pendant une durée particulière pour certains modèles. Les accessoires recommandés concernés bénéficient d'une garantie de cinq ans selon les conditions du constructeur.

Une extension à 25 ans, lorsqu'elle est proposée et souscrite, concerne uniquement le moteur et les composants électriques prévus au certificat. Elle ne prolonge pas la prise en charge de la main-d'œuvre, des déplacements ou des accessoires.

Les conditions particulières précisent notamment les limites d'heures éventuelles, les exclusions, l'entretien requis et les règles relatives à l'usage professionnel. Les autres marques restent soumises à leurs garanties propres, sans préjudice des droits envers SimplyVac.

11. Main-d'œuvre, déplacements et transport sous garantie commerciale

Pour les centrales Cyclo Vac concernées par une couverture de main-d'œuvre de trois ans, SimplyVac prend en charge la main-d'œuvre de réparation en atelier pendant cette période lorsqu'il s'agit d'une panne couverte.

Pour les installations neuves réalisées par SimplyVac, le déplacement nécessaire à cette réparation est également offert pendant les trois premières années.

Pour un appareil installé par le client ou par un tiers, le déplacement à domicile n'est pas inclus dans cet engagement commercial.

Après les trois premières années, la main-d'œuvre et le déplacement peuvent être facturés, même si certaines pièces restent couvertes par une garantie commerciale plus longue.

Pour la prise en charge commerciale en atelier, l'envoi de l'appareil à SimplyVac est à la charge du client. Après une réparation couverte pendant les trois premières années, SimplyVac offre la réexpédition standard au client, hors envois encombrants. Les frais de réexpédition des encombrants sont communiqués pour accord avant leur envoi.

Ces modalités commerciales s'appliquent sous réserve des frais qui doivent être supportés par SimplyVac au titre de ses obligations légales, notamment en cas de défaut dont elle répond ou d'erreur de livraison.

12. Installation et autres travaux

Les travaux sont exécutés selon le devis accepté ou les prestations convenues avec le client.

Un acompte de 30 % est demandé à l'acceptation du devis ou au début des travaux, selon l'accord conclu. Le solde est payable dans les 30 jours suivant la date de la facture établie à l'achèvement des travaux.

Pour un chantier important ou de longue durée, des acomptes intermédiaires peuvent être convenus selon l'avancement.

Sans devis ou prix forfaitaire convenu, les prestations sont facturées selon le temps passé et le matériel fourni. Les frais de déplacement comprennent le temps de trajet et les kilomètres parcourus aller-retour depuis le lieu de départ convenu. Un forfait ou une réduction peut être convenu avec le client. Les tarifs sont disponibles sur demande.

Les travaux supplémentaires dépassant les prestations convenues nécessitent l'accord préalable du client sur leur nature et leur prix ou mode de calcul. Cet accord est consigné, notamment par courriel ou SMS.

Les droits légaux applicables aux défauts des installations et travaux restent réservés. La fin d'une prise en charge commerciale de trois ans ne met pas fin aux droits légaux qui subsistent au-delà.

13. Annulation de travaux

Le client informe SimplyVac par écrit, notamment par courriel, s'il souhaite annuler des travaux convenus.

Un décompte est établi conformément au droit applicable, en tenant compte des prestations réalisées, des frais engagés non récupérables et de l'éventuelle perte indemnisable. Les économies réalisées et les

possibilités de réutilisation ou de restitution du matériel sont prises en considération.

L’acompte est imputé sur ce décompte. L’éventuel surplus est remboursé ; un solde restant dû est facturé.

Lorsque rien n’a commencé, qu’aucun frais n’a été engagé et qu’aucune perte ne doit être indemnisée, l’acompte est intégralement remboursé.

Cette disposition concerne l’annulation à la demande du client. Elle ne limite pas ses droits lorsque l’annulation résulte d’un manquement de SimplyVac ou d’une disposition légale particulière.

14. Données personnelles

SimplyVac traite les données nécessaires aux demandes, comptes clients, commandes, paiements, livraisons, factures et prestations après-vente.

Une politique de confidentialité distincte décrit les traitements, les prestataires concernés, la conservation des données et les droits des personnes.

L’acceptation des présentes conditions ne constitue pas une inscription à des communications publicitaires.

15. Droit applicable et litiges

Le droit suisse s’applique, sous réserve des dispositions impératives applicables.

En cas de difficulté, le client est invité à contacter SimplyVac pour rechercher une solution amiable.

Les tribunaux compétents sont déterminés selon les règles légales applicables. Les fors impératifs protégeant les consommateurs restent réservés.